Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 045-214502304-20250327-172025-DE

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de
Noyers

☎ *02 38 92 40 72*

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Sarah BADER *(procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX)*, Pierre BADER *(procuration donnée à Angélique BEAUDOIN)*.

Secrétaire de séance : Martine CORDIER

Nombre de Conseillers
- **En exercice 13**
- **Présents 11**
- **Votants 13**

Objet : Subventions versées aux associations

Délibération n° 17/2025

Madame le Maire expose que chaque année sont versées des subventions aux associations locales, dès lors que celles-ci comptent des Nucériens parmi leurs adhérents.

Madame le Maire présente les propositions d'attribution, après étude des dossiers par la Commission des Finances, sur une base de 20 € par nucérien mineur pour les clubs sportifs et culturels.

Monsieur Richard MARCEAUX, également Président de l'A.P.N., ne prend pas part au vote.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 abstention, accepte les propositions comme suit :

- Lorris Natation : 80 €
- Tennis de table C Lorris VM : 20 €
- Association pour le Patrimoine de Noyers (A.P.N.) : 250 €
- A.F.A.A.M. : 50 €
- U.S. Lorris Football : 360 €
- Association « Les Rythmiques » : 280 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.

MAIRIE DE NOYERS
45 (LOIRET)

Madame La Secrétaire de séance,
Martine CORDIER.

Certifié exécutoire
Publié et transmis en S/Préfecture le 28 mars 2025.

Mod. 510595 - 05/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT